Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260604-DE_040626_117-DE

République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 04 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : **51 titulaires**
Nombre de présents : **42**
Nombre d'absents : **9**
Nombre de votants : **47**
(*5 pouvoirs*)

Délibération n°040626-117
Publication sous forme électronique sur le site : www.terresduhautberry.fr
Date publication : 11/06/26

Secrétaire de séance :
Isabelle LEGERET

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni le 04 juin 2026, à 18h30, Salle des Fêtes à Humbligny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Joël COURVEAULLE, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Elodie BRAS, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Cécile BORY, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Fabrice CHOLLET, Marie-Christine VERDIER, Sylvain APERT, Florence CLAVIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) :
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN

Absents excusés :
Sylvia FAUCARD a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Denis COQUERY a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Philippe JARRY a donné pouvoir à Laure GALLOIS
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Laurence DELAPORTE, Alexia JOURDIN, Nathalie THOMASSIN PICOT, Marie CALURAUD, Laëtitia PERRIER

Est arrivée en cours de séance :
Marie CALURAUD à partir de la délibération n°040626-102

- **AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR L'ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-16 et suivants relatifs à l'élaboration et à l'arrêt des Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H),

Vu la délibération n°DEL25/232 du Conseil communautaire en date du 04 décembre 2025 de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, portant arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) et approbation du bilan de la concertation,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20260604-DE_040626_117-DE

Considérant que les projets arrêtés de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) sont soumis à l'avis des Établissements Publics de Coopération Intercommunaux directement intéressés, en application de l'article L 153-16 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que les territoires de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry et de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry sont limitrophes et qu'une cohérence doit être recherchée dans la continuité des orientations en matière de zonage et de règlement,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au projet d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry tel que présenté en annexe

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 08/06/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

La secrétaire de séance,
Isabelle LEGERET

